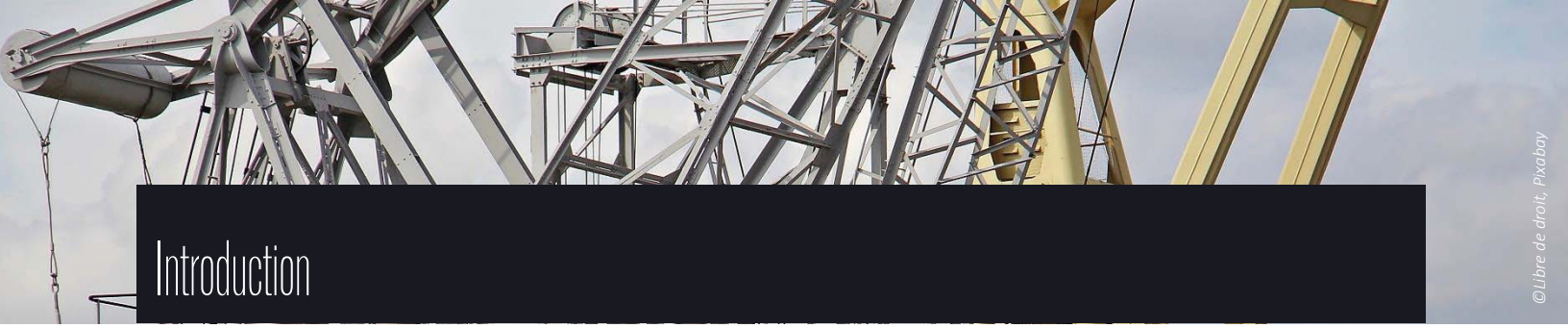

Introduction

En 2015, le gouvernement du Québec dévoilait sa Stratégie maritime. D'ici 2030, celle-ci entend favoriser la croissance durable de l'économie maritime du Québec et ce, par d'innombrables initiatives créatrices d'emplois et d'occasions d'affaires pour les régions bordées par le Fleuve Saint-Laurent. Elle vise également à protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins du Québec, dans une perspective de développement durable. L'une des initiatives phares de cette stratégie repose sur le développement des zones industrialo-portuaires. Pour ce faire, un comité local, formé de représentants de ministères, de municipalités et d'organisations concernés par le développement de la zone industrialo-portuaire, est chargé de déployer une concertation, nécessaire à la réalisation de plans de développement industriel.

À l'intérieur de ce plan, le portrait socioéconomique figure comme pierre d'assise. Factuel, il documente l'état de situation, permet de comprendre l'évolution et les tendances récentes sur la zone à l'étude et positionne la zone industrialo-portuaire par rapport aux sites localisés à proximité d'infrastructures portuaires.

Une zone industrialo-portuaire, trois secteurs distincts

Le territoire délimité par la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles origine du plan de développement des terrains industriels (2014) et du plan directeur du Port (2012) (Comité de travail préalable à la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles 2015). Le plan de développement tient compte des contraintes humaines et environnementales des secteurs (proximité des lieux de résidence, milieux humides, zones sensibles), intègre les prévisions de croissance et de développement économique pour les 25 prochaines années, et fait l'objet d'une consultation des parties prenantes en parallèle à la rédaction. La zone industrialo-portuaire de Sept-Îles comprend trois secteurs délimités géographiquement : Pointe-Noire, Parc industriel ouest – Jonction Arnaud et Centre-ville (carte 1 : Localisation de la zone industrialo-portuaire se Sept-Îles).

D'une superficie de 3420 hectares (265 hectares utilisés), le secteur de Pointe-Noire est situé au sud-ouest de la communauté de Sept-Îles. Par rapport à l'environnement maritime, il est donc du côté ouest de la baie de Sept-Îles. À l'intérieur de son périmètre, sur l'axe nord-sud, son aire comporte des caractéristiques morphologiques et géologiques distinctes. Il s'agit d'un secteur hautement stratégique en raison de sa proximité avec les installations portuaires et le chemin de fer Arnaud, qui relie ce secteur à celui du centre-ville. La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) est depuis peu propriétaire des anciennes installations industrielles, ferroviaires et portuaires de Cliffs Ressources naturelles. Si très peu d'entreprises sont localisées dans ce secteur, il comporte toutefois la plus grande entreprise locale : Aluminerie Alouette. En production depuis 1992, avec environ 900 employés actuellement à son actif, elle est l'un des producteurs d'aluminium de première fusion parmi les plus performants à l'échelle mondiale.

D'une superficie de 2698 hectares (80 hectares utilisés), le secteur du Parc industriel ouest – Jonction Arnaud comprend un territoire allant du parc industriel municipal ouest jusqu'à la Jonction Arnaud, au sud du lac Daigle. Il se situe sur une terrasse fluvioglaciaire, en périphérie du chemin de fer Arnaud. Seulement 10% du secteur est actuellement occupé par diverses installations industrielles légères, ce qui en fait une importante réserve de terrains industriels disponibles. Sur une quinzaine de petites à moyennes entreprises, la majorité y opère des activités de services à l'industrie.

D'une superficie de 1407 hectares (820 hectares utilisés), le secteur du Centre-ville a les avantages et les désavantages d'être à proximité du centre urbain et de ses services (infrastructures publiques : aqueduc, égout). Sur l'ensemble du secteur, environ 50% de la superficie est occupé par les installations industrielles de la compagnie Rio Tinto IOC, l'un des principaux producteurs canadiens de concentré et de boulettes de fer. Elle exploite le chemin de fer QNS&L qui relie leur mine de Labrador City aux infrastructures portuaires de Sept-Îles. En plus des installations propres à cette entreprise, le secteur regroupe une vingtaine de compagnies liées principalement aux activités portuaires, à la métallurgie ainsi qu'aux pêcheries et à l'alimentation. La façade maritime donne sur les installations portuaires de Rio Tinto IOC et de l'Administration portuaire de Sept-Îles.

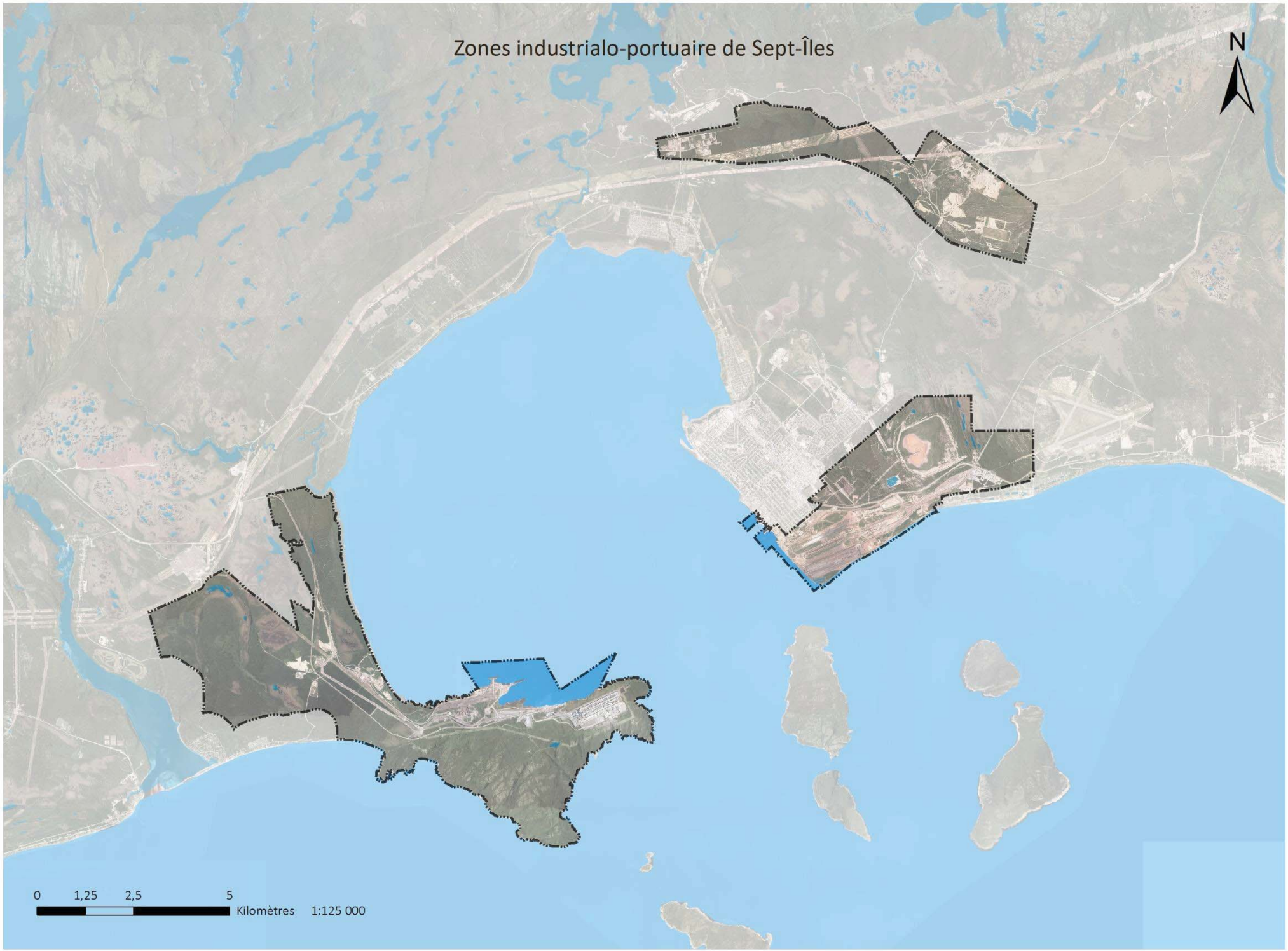

Carte 1 : Localisation de la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles

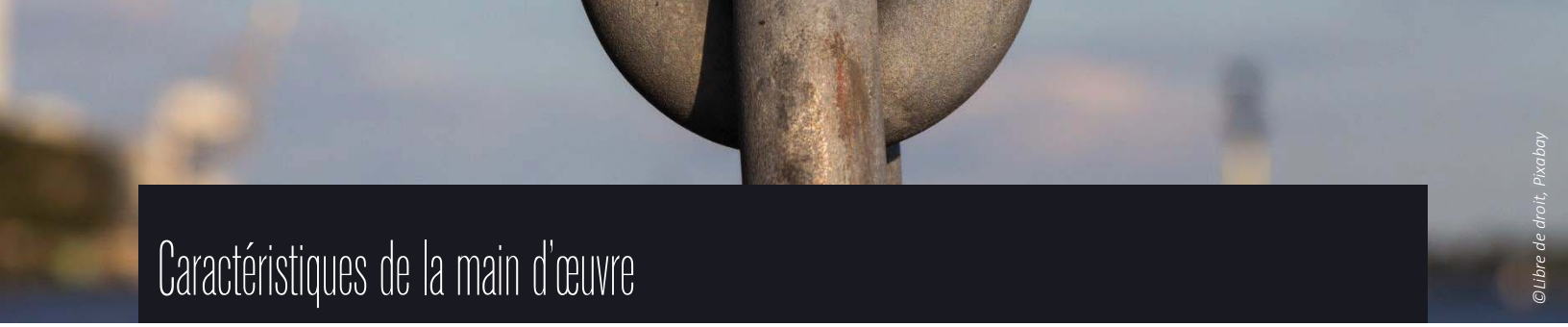

©Libre de droit, Pixabay

Caractéristiques de la main d'œuvre

Population

Région administrative de la Côte-Nord

Au 1er juillet 2015, la Côte-Nord avait une population de 93 900 habitants, ce qui représente 1,1% de celle du Québec (Institut de la statistique du Québec 2016). La taille de la population la classe ainsi au 15e rang des régions administratives, derrière la région de l'Abitibi-Témiscamingue et devant celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Au cours des dernières années, le poids démographique de la Côte-Nord a légèrement diminué. En 2015, le nombre de jeunes de moins de 20 ans était plus élevé pour la Côte-Nord (21,7%) que pour l'ensemble des régions du Québec (20,7%). Toutefois, malgré une plus forte part de jeunes et une plus faible part d'aînés, la moyenne d'âge de la population de la Côte-Nord (42,0 ans) est comparable à celle de l'ensemble de la population québécoise (41,7 ans). C'est que chez les individus d'âge actif (20-64 ans), la région compte moins d'individus âgés de 20 à 44 ans et davantage d'individus âgés de 45 à 64 ans. Aussi, contrairement au portrait national, les hommes sont un peu plus nombreux chez les 0 à 64 ans (47 800 hommes et 46 100 femmes). Les femmes sont toutefois plus nombreuses chez les 65 ans et plus.

MRC de Sept-Rivières

De 2006 à 2011, la MRC de Sept-Rivières enregistrait une croissance démographique : la population était de 35 628 habitants en 2011 (Institut de la statistique du Québec 2016), ce qui représentait un accroissement de 2,4% par rapport à 2006 (Statistique Canada 2011). Puis, pour la période comprise entre 2011 et 2015, le taux d'accroissement annuel moyen de la population a évolué négativement : -1,1 pour 1000 habitants (Institut de la statistique du Québec 2016). Parmi les MRC de la région, c'est toutefois celle de Sept-Rivières qui a connu la décroissance la moins rapide. En 2015, la population était composée de 35 466 habitants, correspondant à 38% de celle de la Côte-Nord. En 2016, son nombre a continué de chuter jusqu'à 34 860 habitants. En 2016, l'âge médian de la population était de 41,5 ans, alors que l'âge moyen était de 40,7 ans. Un nombre plus élevé d'hommes (18 123) que de femmes (17 343) était répertorié chez les individus âgés entre 0 et 64 ans.

Tableau 1: Population de la MRC de Sept-Rivières et de la région administrative de la Côte-Nord, par tranche d'âges (2011 - 2016)

Population	MRC Sept-Rivières		Région Côte-Nord	
	2011	2016	2011	2016
0-14 ans	6 176	5 891	15 454	14 701
15-24 ans	4 364	4 028	11 670	10 236
25-34 ans	4 621	4 277	11 606	10 614
35-44 ans	4 878	4 553	12 441	11 414
45-54 ans	5 870	5 125	16 977	14 206
55-64 ans	4 898	5 147	13 846	14 992
65-74 ans	2 961	3 377	8 095	9 666
75 ans et plus	1 860	2 372	5 599	6 712
Total	35 628	34 860	95 688	92 541

Source : Statistique Canada 2016

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

La communauté Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) est divisée en deux secteurs (AMIK 2017). La portion Uashat, située à la limite ouest de Sept-Îles, couvre une superficie de 1,08 km² et est enclavée dans la ville. La portion Mani-Utenam se trouve à 16 km à l'est de Sept-Îles et s'étend sur 5,02 km². À cette superficie s'ajoute le Nitassinan de la communauté. En 2011, ITUM comptait 3977 membres (Uashat : 1526; Mani-Utenam : 1422; Extérieur : 1029) (ITUM 2016). Entre 2003 et 2011, la croissance démographique annuelle était de 1,1%, alors qu'elle était plus élevée pour la période suivante, avant le dernier recensement de 2015. En 2015, avec une population de 4 434 membres, dont 1 001 non-résidents, le nombre a bondi de 23% (petite enfance : +9%; population 15-64 ans : + 40%, ménages : +42%). L'âge médian était de 20 ans, comparativement à 40 ans pour le Québec. Il s'agit donc d'un bassin de main d'œuvre à fort potentiel puisque le taux de population active est élevé, et que les projections démographiques actuelles prévoient sa hausse. En 2016, pour l'agglomération de recensement de Sept-Îles, la population des Premières Nations (excluant les identités autochtones métis et Inuk) était de 3 915 membres (sexe masculin : 1 860, sexe féminin : 2 055) (Statistique Canada 2016). À l'échelle canadienne, entre 1996 et 2006, les conclusions de Statistique Canada sur la croissance démographique de la population autochtone par rapport à la non-autochtone appuyaient cette tendance. Il était question d'un rythme de 45%, pour la population autochtone, et de 8%, pour la population non-autochtone (Statistique Canada 2015).

Taux d'emploi

Régions administratives de la Côte-Nord et/ou du Nord-du-Québec

En mai 2017, pour la région de la Côte-Nord, le taux d'emploi était de 60,5% (Institut de la Statistique du Québec 2017).

Tableau 2 : Taux de travailleurs âgés de 15 ans et plus, pour les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, selon le niveau de scolarité terminé (en % du nombre total d'emplois)

Niveau de scolarité	2005	2015
Diplôme d'études secondaires	23,9%	17,6%
Études postsecondaires	44,3%	50,8%
Études universitaires	10,7%	16,4%
Total	78,0%	84,8%

Source : Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016

Tableau 3 : Taux d'individus à la recherche d'un emploi, âgés de 15 ans et plus, pour les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, selon le niveau de scolarité terminé (en % du nombre total de personnes à la recherche d'un emploi)

Niveau de scolarité	2005	2015
Diplôme d'études secondaires	27,7%	21,8%
Études postsecondaires	27,7%	45,5%
Études universitaires	2,1%	3,6%
Total	57,4%	70,9%

Source : Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016

MRC de Sept-Rivières

En 2015, la MRC de Sept-Rivières comptait 14 373 individus âgés de 25 à 64 ans, desquels 75,2% étaient en emploi (Institut de la Statistique du Québec 2015).

Taux de chômage

Régions administratives de la Côte-Nord et/ou du Nord-du-Québec

Au cours du premier trimestre de 2017, par rapport à celui de 2016, le taux de chômage des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec a sensiblement chuté (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation 2017). En baisse de 4,1 points de pourcentage, il s'est établi à 8,1% pour le premier trimestre de l'année 2017.

Tableau 4 : Taux de chômage, par trimestre, des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (2016 - 2017)

	Trimestres				
	1	2	3	4	1
	2016	2016	2016	2016	2017
Taux de chômage (%)	12,2	9,6	6,4	6,3	8,1
Écart (point de %)	- 0,3	0,3	-2,7	-2,3	-4,1
1. Moyenne de 3 mois non désaisonnalisée.					
2. Calculé par rapport à la même période de l'année précédente.					

Source : Statistique Canada 2017 cité par Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation 2017

En mai 2017, pour la région de la Côte-Nord, le taux de chômage était de 6,3% (Institut de la statistique du Québec 2017).

Revenus

Régions ressources, manufacturières et urbaines

À des fins statistiques, les régions administratives du Québec peuvent être regroupées en trois grands blocs qui se démarquent les uns des autres par leur structure économique et leurs conditions de développement : les régions ressources, dont la Côte-Nord fait partie, les régions manufacturières et les régions urbaines (Direction des politiques et de l'analyse économiques, 2016).

Les régions ressources comprennent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Bien que le territoire des régions ressources représente 80,2% de la superficie du Québec, seulement 7,0% de la population québécoise y vit. La densité de population y est donc faible. Ces régions comptent pour 8,1% du produit intérieur brut (PIB) du Québec. L'économie y est particulièrement tributaire de l'hydroélectricité et de l'extraction des ressources, lesquelles sont majoritairement acheminées à l'extérieur du Québec.

Les régions manufacturières comprennent le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Le secteur manufacturier y occupe généralement une place importante. Par leur proximité aux régions

©Libre de droit, Pixabay

urbaines, ces régions forment un bassin de main d'œuvre incontournable (50,1% de la population québécoise, 39,5% du PIB national).

Les régions urbaines comprennent la Capitale-Nationale, Montréal, l'Outaouais et Laval. Avec une concentration de population de 42,9%, ces régions comptent pour plus de 50% de l'économie du Québec. Les activités économiques y sont principalement issues du secteur tertiaire.

Un revenu au-dessus de la moyenne québécoise

Depuis 2011, le revenu disponible par habitant pour la région administrative de la Côte-Nord se situe au-dessus de la moyenne québécoise (Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation 2017). À partir de 2013, il n'a toutefois enregistré aucune augmentation. En 2015, le revenu moyen de la région de la Côte-Nord était de 27 011$, alors que celui de l'ensemble du Québec était plutôt de 26 857$.

En 2015, pour l'agglomération de recensement de Sept-Îles, le revenu d'emploi médian pour les travailleurs qui ont travaillé toute l'année à plein temps était de 54 836$, comparativement à la moyenne nationale de 47 111$ (Statistique Canada 2016). Le revenu total médian des ménages comptant deux personnes ou plus était quant à lui de 90 112$, comparativement à 78 645$ pour l'ensemble du Québec.

Tableau 5 : Population et revenu disponible par habitant des MRC de la Côte-Nord (2014-2015)

	Population (au 1er juillet 2015)	Revenu disponible par habitant (2014)
Golfe-du-Saint-Laurent	4 907	22 852$
Caniapiscau	4 173	34 725$
La Haute-Côte-Nord	11 187	23 509$
Manicouagan	31 611	25 031$
Minganie	6 588	28 248$
Sept-Rivières	35 466	29 052$

Source : Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques 2016

Revenu primaire des ménages par habitant[1]

À la taille du Québec, de 2009 à 2014, la plus forte augmentation du revenu primaire des ménages par habitant parmi les blocs régionaux est celle connue par les régions ressources (+3,9 % par année), parmi lesquelles la Côte-Nord figure au premier rang du classement (+4,3 % par année) (Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016). En 2014, malgré cette augmentation du revenu primaire des ménages par habitant, les régions ressources recensaient le plus bas (27 634$) comparativement aux régions manufacturières et urbaines. Par ailleurs, pour la région de la Côte-Nord, il est plutôt passé d'un niveau inférieur à celui de l'ensemble du Québec en 2009, à un niveau supérieur en 2014 (33 044$).

La Côte-Nord s'est ainsi hissée parmi les 4 régions avec le plus haut revenu. En 2015, pour la MRC de Sept-Rivières, le revenu d'emploi médian des individus âgés de 25 à 64 ans était de 46 057$ (Institut de la statistique du Québec 2015).

Revenu disponible des ménages par habitant[2]

L'écart au chapitre du revenu disponible des ménages par habitant entre les régions urbaines et les régions ressources s'élevait à 6,9 % en 2014, comparativement à 12,6 % en 2009 (Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016). Cette diminution s'explique à la fois par l'augmentation plus rapide de la rémunération des travailleurs des régions ressources et par la hausse marquée des transferts des sociétés financières à la population des régions ressources et manufacturières (prestations de retraite).

En 2009, c'est dans les régions urbaines (23 882 $) que le revenu disponible des ménages par habitant était le plus élevé. L'écart qui séparait les régions urbaines des régions ressources était de 2 674 $. En 2014, les régions urbaines (26 438 $) ont conservé une avance sur les autres blocs régionaux, mais elle s'est rétrécie. L'écart positif qui les séparait des régions ressources s'est amenuisé à 1 711 $. De 2009 à 2014, la croissance la plus rapide du revenu disponible des ménages par habitant s'est réalisée dans les régions ressources (+3,1 % annuellement).

Au cours de cette période, les ménages de la Côte-Nord ont enregistré une croissance parmi les plus rapides (+3,5% par année), tout juste derrière la région de l'Abitibi-Témiscamingue (+3,6%) (Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016). Par ailleurs, ces deux mêmes régions ont pu passer d'un niveau inférieur du revenu disponible des ménages par habitant à celui de l'ensemble du Québec en 2009, à un niveau supérieur en 2014.

[1] Revenu primaire des ménages : Le revenu primaire des ménages permet de connaître le niveau des revenus générés par les habitants de chaque région avant les transferts gouvernementaux. Il correspond à la rémunération des salariés, au revenu mixte net (exploitations agricoles, entreprises individuelles, loyers) et au revenu net des propriétés (entreprises en société, placements, dividendes, etc.).

[2] Revenu disponible des ménages : Somme dont disposent en moyenne les ménages pour la consommation de biens et de services ainsi que pour l'épargne. Il correspond au total des revenus (revenu primaire des ménages et transferts courants reçus), moins les transferts courants payés.

Tableau 6 : Revenu des ménages par habitant et revenu disponible des ménages par habitant pour la région administrative de la Côte-Nord (2009 - 2014)

Revenu des ménages par habitant		
2009	2014	Variation 2009 - 2014
26 802$	33 044$	4,3%
Revenu disponible des ménages par habitant		
2009	2014	Variation 2009-2014
22 716$	26 917$	3,5%

Source : Direction des politiques et de l'analyse économique du Québec 2016

Salaires

Salaire moyen à la production[3]

Parmi les blocs régionaux, les régions ressources (46 053 $) présentaient en 2012 un salaire moyen à la production plus élevé que les régions manufacturières (42 647 $) et urbaines (41 672 $). C'est la présence des grandes entreprises qui entraînait le salaire moyen de ces régions vers le haut. Pour la région de la Côte-Nord, le salaire moyen à la production pour les entreprises de 1 à 199 employés est de 38 745$. Alors que pour celles de 200 employés et plus, il est de 66 282$.

En 2012, les salaires moyens à la production les plus élevés se trouvaient sur la Côte-Nord (60 426 $) (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations 2015). La concentration de grandes entreprises, notamment celles de première transformation des métaux, explique ce fait.

En 2015, la rémunération hebdomadaire moyenne ($) pour la région de la Côte-Nord était de 902,16$, une variation annuelle de 7,3% par rapport à l'année précédente, qui était de 840,82$ (Mouvement Desjardins 2016).

Niveau de scolarité

Taux de diplomation

En 2015, c'est environ 80% de la population âgée entre 25 et 64 ans qui détenait un diplôme dans les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, alors qu'il était de 87% pour le Québec (Institut de la statistique du Québec 2016).

Tableau 7 : Répartition de la population de 25 à 64 ans, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, pour les régions administratives de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (2015)

Aucun diplôme	18,9%
Diplôme d'études secondaires	18,2%
Certificat ou diplôme d'une école de métier	25,8%
Certificat ou diplôme d'un collège ou cégep	19,7%
Certificat, diplôme ou grade universitaire	
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat	2,5%
Baccalauréat	10,9%
Diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	4,2%

Source : Institut de la statistique du Québec 2016

Bilinguisme

Le tableau suivant présente le taux de bilinguisme anglais-français pour la Ville de Sept-Îles, selon quatre groupes d'âges. À leur tour, ces taux de bilinguisme sont subdivisés selon la langue maternelle des répondants.

Tableau 8 : Taux de bilinguisme anglais-français selon la langue maternelle et le groupe d'âge (en pourcentage), Ville de Sept-Îles (2011)

Groupes d'âge	Bilinguisme (Ang – Fr)	Langue maternelle		
		Anglais	Français	Autre langue
Total	26,5	74,5	24,9	29,4
0 à 19 ans	15,4	70,4	14,2	13,0
20 à 44 ans	37,4	85,4	36,0	38,5
45 à 64 ans	25,0	76,5	23,1	33,3
65 ans et plus	24,0	66,7	21,9	35,3
Note : Les statistiques sur la langue maternelle comprennent les réponses uniques. Le total exclut donc les réponses multiples.				

Source : Statistique Canada 2011

Tableau 9 : Connaissance des langues officielles, Ville de Sept-Îles (2011)

Connaissance des langues officielles	Nombre	Pourcentage
Total	25 350	100,0
Anglais seulement	200	0,8
Français seulement	18 315	72,2
Anglais et français	6 815	26,9
Ni l'anglais ni le français	25	0,1

Source : Statistique Canada 2011

Enseignement, recherche et créneau d'excellence

Enseignement professionnel

Pour la MRC de Sept-Rivières, le Centre de formation professionnelle A.-W. Gagné, de la Commission scolaire du fer, offre des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail et plus particulièrement à ceux de la Côte-Nord. Les programmes menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) comprennent : Forage dynamitage, Soudage-montage, Mécanique d'engins de chantier, Mécanique industrielle de construction et d'entretien, Mécanique de véhicules lourds routiers, Mécanique de moteurs diesels et de contrôles

[3] Le salaire moyen correspond au total des salaires divisé par le nombre d'emplois, sur une base annuelle.

électroniques, Charpenterie-menuiserie, Électricité, Dessin industriel, Comptabilité, Secrétariat. Le Centre régional d'éducation pour adultes (CRÉA) de Uashat mak Mani-Utenam offre quant à lui les services et les programmes suivants : alphabétisation, formation présecondaire et secondaire (1er et 2e cycles), diplôme d'études secondaires, préparation à la formation professionnelle et collégiale, tests d'équivalence, formation « l'Essentielle des mines », ASP Construction – Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (SSGCC) et DEP Protection et Exploitation du Territoire Faunique (PETF) – Volet Premières Nations.

Enseignement supérieur et technique

Du côté de l'enseignement supérieur et technique, les institutions scolaires sont le Cégep de Sept-Îles et le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord. En plus du cursus pré-universitaire, le Cégep de Sept-Îles offre différents programme en réponse aux besoins industriels en main d'œuvre : Électronique industrielle, Maintenance industrielle, Technologie minérale, Informatique, Bureautique, Comptabilité et Gestion. Du côté de la formation continue, plusieurs formations sont également offertes : Traitement du minerai de fer, Maintenance mécanique, Fiabilité industrielle, Bureautique et comptabilité, Gestion financière informatisée. Le Centre d'études universitaires de l'Est de la Côte-Nord offre également quelques programmes liés au secteur industriel : Baccalauréat en génie, Certificat et Baccalauréat en administration, Certificat en gestion des ressources humaines.

Recherche

Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI)

L'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI) est un Centre collégial de transfert technologique (CCTT), associé au Cégep de Sept-Îles. L'ITMI dispose d'une Chaire de recherche industrielle sur l'exploitation et la maintenance ferroviaire, une reconnaissance octroyée par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG). Le mandat d'un CCTT est d'exercer, dans un domaine spécifique et à l'échelle du Québec, des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information, et ce pour le bénéfice d'entreprises et d'organismes, notamment les PME québécoises. Il est reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI). Le Réseau Trans-tech est le regroupement des centres collégiaux de transfert de technologie.

En matière de recherche appliquée, l'ITMI s'est intéressé jusqu'à maintenant de façon plus particulière aux thèmes suivants :

- La fiabilité pilotée par l'opérateur;
- L'ingénierie de conception en lien avec la fiabilité des équipements;
- La modélisation et la simulation des opérations de maintenance;
- Les liens entre la maintenance et les préoccupations de développement durable (efficacité énergétique et santé-sécurité au travail);
- La maintenance des équipements ferroviaires (matériel ferroviaire et voie ferrée).

L'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST)

Créé en 2013, l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) est une unité de recherche associée au Cégep de Sept-Îles. Ses activités sont appliquées à l'environnement nordique du Nord-Est du Québec. Ses axes de recherche en environnement portent sur l'air, l'eau, les sols, les changements climatiques, les matières résiduelles, la

faune et la flore (terrestre et aquatique), la lutte contre l'érosion, les impacts visuels, les agents physiques (bruit, rayonnement, chaleur) et les agents microbiologiques (bactéries, virus, moisissures). En santé et sécurité au travail, ses axes de recherche comprennent le bruit, la qualité de l'air, les nanoparticules, l'ergonomie, l'hygiène industrielle et au travail, l'analyse du risque, la ventilation, la toxicologie générale et la formation.

Créneaux d'excellence – Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)

Le créneau Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques (Créneau d'excellence IPIMM)

Le créneau Ingénierie des procédés industriels, miniers et métallurgiques (Créneau d'excellence IPIMM) est hébergé par le Cégep de Sept-Îles. Plusieurs partenaires d'importance apportent un soutien solide au créneau IPIMM pour la réalisation de sa mission, soit d'assurer la création, l'essor et la pérennité d'entreprises œuvrant dans le domaine minier et métallurgique nord-côtier.

Une cinquantaine de petites et de moyennes entreprises gravitent directement autour du créneau et elles sont amenées à s'adapter continuellement aux exigences des grands donneurs d'ordres de la région, qui à leur tour subissent les fluctuations des marchés internationaux. Ces PME fabriquent des composantes ou des équipements, appliquent des solutions de maintenance et de manutention industrielle, fournissent des services-conseils ou des services techniques, et possèdent des expertises approfondies qu'elles fournissent à l'industrie.

La démarche du créneau IPIMM repose finalement sur quatre axes de développement :

- Amélioration de la compétitivité des entreprises locales;
- Augmentation de la capacité des entreprises à répondre aux besoins de l'industrie en minimisant les fuites industrielles;
- L'expansion des marchés extrarégionaux pour les PME nord-côtières;
- La pérennisation du créneau et la promotion de son image de marque.

Le créneau Ressources, sciences et technologies marines

Le créneau Ressources, sciences et technologies marines est interrégional. Il s'étend aux régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord. Le créneau dit « marin » vise le développement, la création, le dynamisme et le rayonnement national et international des entreprises œuvrant dans les filières suivantes :

- Aquaculture ;
- Biotechnologies marines ;
- Capture et transformation de produits marins ;
- Technologies marines.

Les trois régions maritimes du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont développé leur économie sur les ressources de la mer, comme la pêche et la transformation de la biomasse marine. Tout en conservant une optique de développement durable, le créneau encourage la recherche et l'innovation et ainsi l'avancement des connaissances sur les ressources marines qui ont un potentiel d'exploitation.

Tendances en matière de main d'œuvre

La nouvelle *Vision stratégique du développement minier* du gouvernement du Québec, lancée en mars 2016, devrait permettre à l'industrie d'accroître et de diversifier ses activités (Mouvement Desjardins 2016). À l'horizon des cinq prochaines années, le but est de notamment favoriser la première transformation des métaux et d'offrir de la formation. La stratégie se décline en trois grandes orientations : la mise en valeur des filières minières actuelles et le développement de nouvelles, la prévention et l'atténuation des impacts sur l'environnement ainsi que la promotion de la participation citoyenne et de la transparence. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prévoit inclure dans un premier contrat une clause de mesure obligatoire du taux d'embauche régionale. À titre de grand donneur d'ordre, le Ministère pourra ainsi acquérir des données précises quant au taux de main-d'œuvre régionale sur ses chantiers. L'entrepreneur devra démontrer au Ministère sa contribution à l'employabilité régionale.

De 2016 à 2021, pour la région de la Côte-Nord, on prévoit que le niveau de remplacement de la main d'œuvre sera négatif, en raison du vieillissement démographique. En effet, le nombre de personnes aptes à intégrer le travail, chez les 20 à 29 ans, progresse moins rapidement que celui prêt à quitter le marché de l'emploi pour la retraite (55 à 64 ans). Pour la période comprise entre 2015 et 2016, le solde migratoire interrégional était négatif en s'établissant à – 1479 habitants (Institut de la statistique du Québec 2017).

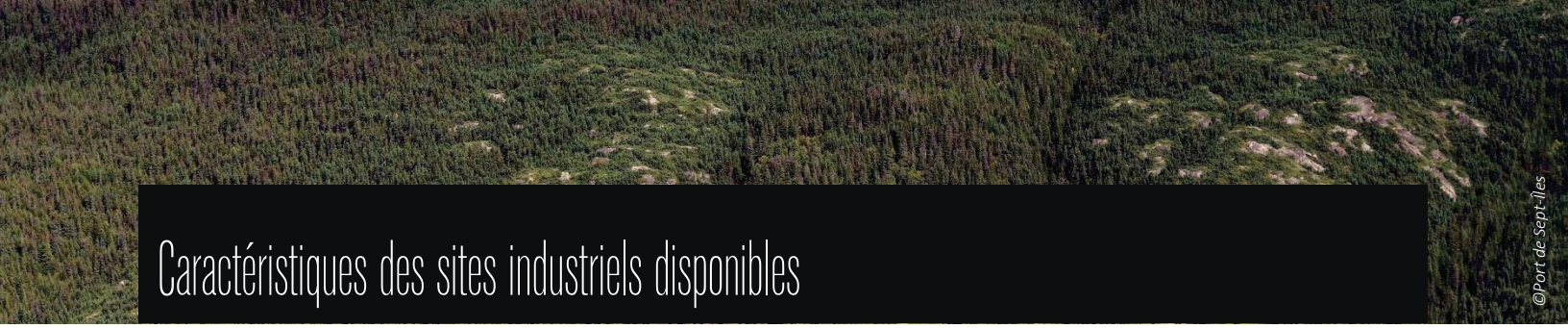

Caractéristiques des sites industriels disponibles

Accès aux services publics et particuliers

Services publics

Le tableau suivant présente, par secteur, l'accessibilité aux services publics courants, soit l'aqueduc, les égouts et l'électricité. Il est à noter qu'il n'y a actuellement pas de desserte de gaz naturel dans la région.

Tableau 10 : Synthèse des services publics disponibles, par secteur de la Zone industrialo-portuaire

Secteur	Égouts	Aqueduc	Énergie
Pointe-Noire	0 à 4 km	Accès à proximité	Raccordé au poste Arnaud - 161 kV
Parc industriel – Jonction Arnaud	0 à 4 km	Accès à proximité	Raccordé au poste Arnaud (20-26 km) – 161 kV
Centre-ville	Accès	Accès	Raccordé au poste Arnaud (29 km) – 161 kV

Source : Ville de Sept-Îles 2017, DÉSI 2017

Tarification pour la fourniture d'eau

Le tableau suivant présente la tarification de base pour la fourniture d'eau en vigueur à Sept-Îles en 2017.

Tableau 11 : Tarification pour la fourniture d'eau à Sept-Îles

Diamètre de la conduite	Compensation pour 4 mois	Pour les premiers*
16 mm	74,00 $	90 922 litres
19 mm	74,00 $	90 922 litres
25 mm	137,00 $	181 844 litres
38 mm	242,00 $	304 589 litres
50 mm	347,00 $	454 610 litres
75 mm	683,00 $	909 220 litres
100 mm	1 029,00 $	1 363 830 litres
150 mm	2 079,00 $	2 727 660 litres
200 mm et plus	4 158,00 $	5 455 320 litres
Compensation additionnelle de 0,46 $ par 1000 litres excédentaires.		

* Taux de conversion : 1000 litres = 219,97 gallons impériaux.

Source : Ville de Sept-Îles 2017

Collecte des matières résiduelles

À Sept-Îles, les industries, commerces et institutions sont desservies par un service public de collecte des matières résiduelles. En ce qui concerne la collecte sélective des matières recyclable, pour les petites et moyennes entreprises, les coûts de collecte, transport et traitement sont assumés par la municipalité. Pour la grande industrie toutefois, la collecte et le transport des matières sont à sa charge (Chamard 2016).

Pour ce qui est des services d'élimination des ordures, elles sont dans tous les cas à la charge des entreprises. Les petites et moyennes entreprises sont facturées en fonction des volumes et du nombre de levées effectuées. Le tableau suivant présente, à titre d'exemple, la tarification de base pour la cueillette.

Tableau 12 : Tarification de base pour la cueillette des ordures à Sept-Îles en 2017

Conteneur	Tarif de base
2 verges cubes	690,00 $
4 verges cubes	1 380,00 $
6 verges cubes	2 070,00 $

Source : Ville de Sept-Îles 2017

Dans le cas de la grande entreprise, elle doit également assumer les coûts de collecte et de transport. Il est à noter qu'il n'y a pas de programme municipal pour la gestion des boues industrielles et que les industries qui génèrent ce type de résidus doivent en assurer le transport et la disposition à leur frais (Chamard 2016). Il existe actuellement deux démarches de planification et de suivi en lien avec la gestion des matières résiduelles à l'échelle locale. Premièrement, le comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a pour mandat de suivre la mise en œuvre du PGMR et de formuler des avis à la MRC visant l'atteinte des objectifs de celui-ci. Deuxièmement, la Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles agit notamment à titre d'instance consultative pour une démarche d'économie circulaire. Cette démarche vise à identifier les potentiels synergiques dans la région et de favoriser la mise en place d'initiatives d'économie circulaire. Plusieurs acteurs présents dans la zone industrialo-portuaire sont interpellés et participent à ces démarche (MRC Sept-Rivières 2017).

Services particuliers

La communauté de Sept-Îles dispose d'une variété d'entreprises de soutien aux industries couvrant un large éventail de services particuliers. Pour ce qui est de la collecte des résidus dangereux et spécifiques, il y a plusieurs entrepreneurs spécialisées dans la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et l'élimination des matières, tant à l'échelle locale et régionale que nationale.

Accès aux systèmes de télécommunication

La communauté de Sept-Îles est desservie par deux fournisseurs de services principaux, soit TELUS et COGECO. Les deux fournisseurs offrent les services internet haute-vitesse, la téléphonie et le service télévisuel. TELUS offre également le service de téléphonie cellulaire. Une grande partie du territoire est desservie par fibre optique. Par contre, pour le secteur de Pointe-Noire, seul Telus offre actuellement le service. Le tableau suivant présente, à titre d'exemple, les différents services offerts par les deux fournisseurs.

Tableau 13: Synthèse des services de télécommunication disponibles auprès de COGECO et TELUS à Sept-Îles en 2017

Fournisseur	Tél. affaires	Tél. Cell.	Internet Haute-Vitesse			
			Services	Plage de téléchar-gement	Plage de téléverse-ment	Tarif mensuel ($)
COGECO	Oui	Non	Affaires Ultrafibre[1]	20 Mbps à 1 Gbps	10 Mbps à 1 Gbps	49,95 à 179,95
TELUS	Oui	Oui	Internet affaire HV[2]	10 à 25 Mbps	1 à 7 Mbps	54,95 à 89,95
			Fibre optique dédiée (T1)[3]	Non spécifié	Non spécifié	495 à 695

Sources : [1] Tiré de https://www.cogeco.ca/web/qc/fr/affaires/internet/forfaits/
[2] Tiré de http://affaires.telus.com/internet/haute-vitesse
[3] Tiré de http://affaires.telus.com/internet/fibre-optique-dediee

Accès aux infrastructures de transport

Transport maritime

Seul port en Amérique du Nord pouvant recevoir des navires de type « Chinamax », (de 350 à 400 000 tonnes) les infrastructures portuaires de Sept-Iles sont diversifiées, flexibles et de classe mondiale. Avec 12 postes à quai, l'Administration portuaire de Sept-Îles (APSI) est l'une des 5 administrations portuaires fédérales du Québec. Rio Tinto IOC possède ses propres installations privées avec 3 postes à quai d'une capacité de 25 millions de tonnes par année.

Les installations de Pêches et Océans Canada et de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) complète l'ensemble. Le Port de Sept-Îles est le plus grand port minéralier du Canada.

Réseau routier

La route 138 est une route nationale du Réseau Supérieur Québécois et l'une des plus anciennes routes du Canada. Elle suit une orientation est/ouest et est située en grande partie sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Elle dessert les régions de la Montérégie, de Montréal, de Lanaudière, de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.

Il s'agit de la plus longue route au Québec. De son extrémité ouest (frontière de l'État de New York) de la province du Québec, après une brève superposition avec l'autoroute 20 et son passage dans Montréal, elle suit de manière générale l'autoroute 40, sur la rive nord du Saint-Laurent.

À partir de Québec, toutefois, elle devient la principale voie d'accès vers la Côte-Nord, qu'elle parcourt jusqu'à Kégaska, plus de 400 km à l'est de Sept-Îles. Quelques tronçons isolés en Basse-Côte-Nord la relient notamment à la route 500 (Terre-Neuve et Labrador), à l'Est de Blanc-Sablon.

Réseau ferroviaire

Sept-Îles est un important carrefour pour le transport des marchandises par voie ferrée. Depuis une soixantaine d'années, plus de 2 milliards de tonnes de marchandises ont été transportées dans l'axe Fosse du Labrador – Sept-Îles.

Le chemin de fer Quebec North Shore & Labrador (QNS&L) est un transporteur public sous réglementation fédérale de chemin de fer, opérant des services de fret entre Sept-Îles (Québec) et Labrador City (Terre-Neuve et Labrador). Il couvre plus de 400 km de voies (QNSL et NLC sur la carte). Deux petits tronçons relient les sites miniers du Lac Bloom (BLRC et WLR sur la carte) au chemin de fer QNS&L.

Transport ferroviaire Tshiuetin, propriété des communautés innues de Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush – Lac John, ainsi que de la communauté naskapie de Kawawachikamach, opère un service de transport de passagers et de frêt sur un peu plus de 200 km, de Emeril Jonction (Labrador) à Schefferville (Québec), empruntant le chemin de fer QNS&L pour relier Sept-Îles (TFT sur la carte). Cette compagnie dessert également divers projets miniers situés au nord de Schefferville, notamment ceux de Tata Steel Minerals Canada, via un court chemin de fer (KLTR sur la carte).

Le chemin de fer Arnaud exploite une ligne d'environ 38 km contournant la baie de Sept-Îles. Cette voie ferrée relie les installations de la SFPPN, situées à la Pointe-Noire, à la voie principale du QNS&L à Arnaud Jonction, point situé à une douzaine de kilomètres au nord-est de Sept-Îles (CFA sur la carte). Le terminal de traversier-rail dessert, à partir de Pointe-Noire, le Georges-Alexandre Lebel, un traversier-rail faisant la navette entre Matane et Sept-Îles selon la demande. Ce service permet de relier Sept-Îles au réseau ferroviaire nord-américain (CN sur la carte).

Service aéroportuaire

L'aéroport de Sept-Îles appartient à Transport Canada. Ses installations modernes accueillent près de 150 000 voyageurs chaque année. Il s'agit du troisième aéroport le plus achalandé du Québec. Près d'une dizaine de compagnies aériennes y offrent des vols en partance pour Québec, Montréal, Wabush et les principales villes de la Côte-Nord et de la Gaspésie. On y dessert par ailleurs les villes de Québec et de Montréal une dizaine de fois par jour. Plusieurs entreprises d'héliportage y proposent aussi un service de transport par hélicoptère vers les zones difficilement accessibles, et les villes non-desservies par un aéroport.

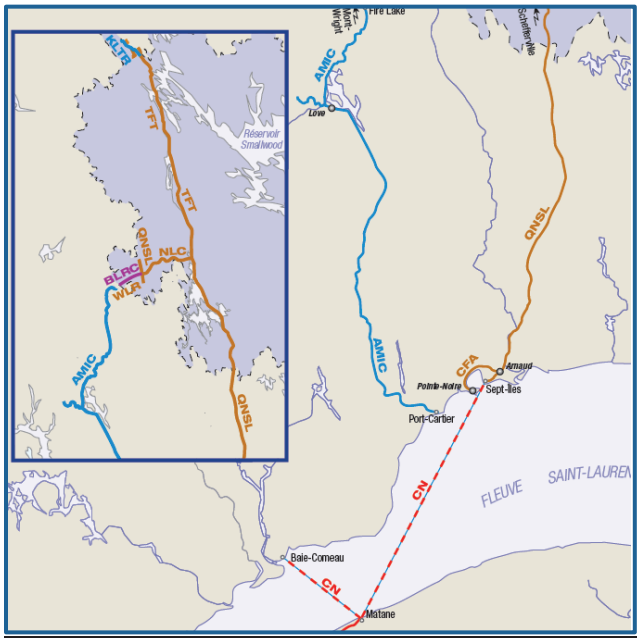

Carte 2 : Réseau ferroviaire en périphérie de la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles (extrait de Transport Québec 2015).

Caractéristiques des terrains disponibles

Secteur de la Pointe-Noire

Le secteur de la Pointe-Noire est situé au sud-ouest de la communauté de Sept-Îles, du côté sud de la baie de Sept-Îles. La partie sud du secteur correspond à la presqu'île Marconi et est défini par une présence marqué de roc, alors que la partie nord est plutôt définie par une morphologie plane, composée de plaines de sable et de gravier stratifiés, et comporte plusieurs milieux humides. Les caractéristiques de ce secteur, hautement stratégique en raison de sa proximité avec les installations portuaires et le chemin de fer Arnaud, sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Principales caractéristiques du secteur de la Pointe-Noire

Éléments	Description
Superficie	3 420 ha (265 ha utilisés)
Topographie	Partie Sud : accidenté avec petits plateaux Partie nord : généralement plane
Géomorphologie	Partie sud : bouclier canadien et ancien fond marin; Partie nord : ancien fond marin; ancienne plaine alluviale de la rivière Sainte-Marguerite; anciennes plages soulevées
Dépôts de surface	Partie sud : Roc omniprésent, sable et gravier (petits plateaux), poches d'argile ponctuelles Partie nord : Sable, gravier et cailloux bien stratifiés
Capacité portante	Partie sud : de 400 kPa (sable) à 1900 kPa (roc) Partie nord : Entre 100 et 200 kPa, pouvant atteindre 400 kPa et plus par endroits
Milieux humides	Bonne présence au centre, à l'ouest et au nord de la partie nord
Cours et plans d'eau	Quelques ruisseaux, lac Brochu et un étang dans la partie nord
Tenure	Publique (MERN et APSI) et privée (SFPPN)
Zonage municipal	Zones 1 I (Industriel lourd), 3I et 4 I (Industrie extractive), et 114 F (Usage industriel interdit)
Accessibilité routière	Accès à la route 138 via le chemin de la Pointe-Noire
Desserte ferroviaire	Chemin de fer Arnaud à proximité
Desserte énergétique	Raccordé au poste Arnaud par une ligne 161 kV
Services publics	Accès à l'aqueduc pas d'accès à l'égout (à 4 km)
Particularités	Localisation stratégique près des infrastructures portuaires et ferroviaires ; partie sud généralement rocheuse et escarpée; partie nord : milieux humides faisant l'objet d'un projet de conservation.
Extension du secteur	Difficile en raison de la morphologie et des usages contigus

Source : Adapté de DÉSI 2017

Secteur de parc industriel Ouest – Jonction Arnaud

Ce secteur est situé en marge du parc industriel Ouest et au sud du lac Daigle. Il est établi sur une terrasse fluvioglaciaire, en périphérie du chemin de fer Arnaud. Environ 10 % du secteur est actuellement occupé par diverses installations industrielles existantes dans le parc industriel municipal pour les industries légères. Le tableau suivant présente les caractéristiques du secteur.

Tableau 15 : Principales caractéristiques du secteur du Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud

Éléments	Description
Superficie	2698 ha (80 ha utilisés)
Topographie	Généralement plane, légèrement inclinée vers le sud; ligne de talus au centre à l'ouest
Géomorphologie	Ancien fond marin, anciennes plages soulevées et plaine d'épandage fluvioglaciaire
Dépôts de surface	Sable et gravier bien stratifiés
Capacité portante	100 kPa et plus (À déterminer)
Milieux humides	Petites superficies
Cours et plans d'eau	Plusieurs ruisseaux tributaires de la rivière aux Foins, surtout dans la partie ouest
Tenure	Publique (MERN et VSI); Privée (Parc industriel)
Zonage municipal	450 à 466 I et 1042 I (Industriel lourd); 1041 F (Industrie extractive); 410 F et 3001 F (Industriel non autorisé); 410-1 I et 1043 I (Utilité publique) et 401 REC (Récréation).
Accessibilité routière	Secteur Ouest raccordé à la route 138 via le boulevard Vigneault (1,5 km) Secteur Est raccordé à la 138 via le chemin du lac Daigle (8 km)
Desserte ferroviaire	Chemin de fer Arnaud et QNS&L à proximité
Desserte énergétique	Raccordé au poste Arnaud (20-25 km)
Services publics	Aqueduc et égout à proximité (0 à 4 km)
Particularités	Parc industriel existant; proximité de la source d'eau potable de la Ville de Sept-Iles; aire de récréation à proximité; comprend une aire à fort potentiel pour la culture du bleuet; aire de villégiature du lac Daigle à proximité.
Extension du secteur	Difficile en raison de la morphologie

Source : Adapté de DÉSI 2017

Secteur Centre-ville

Ce site est constitué en majeure partie des installations de la compagnie minière IOC à Sept-Îles, ainsi que des entreprises liées au port et à l'industrie de la pêche. Sa façade maritime donne sur les installations de l'Administration portuaire de Sept-Îles. Le secteur comporte également des infrastructures ferroviaires. Rio Tinto IOC utilise une superficie d'environ 820 hectares pour ses installations, soit environ 50 % de l'ensemble du secteur. Ce secteur a l'avantage de se situer près des services urbains et de disposer d'infrastructures publiques (aqueduc et égout). En contrepartie, il présente certains désavantages associés à sa proximité urbaine.

Tableau 16 : Principales caractéristiques du secteur Centre-ville

Éléments	Description
Superficie	1 407 ha (820 ha utilisés)
Topographie	Généralement plane
Géomorphologie	Anciennes plages soulevées
Dépôts de surface	Sable, gravier et cailloux bien stratifiés
Capacité portante	À valider
Milieux humides	Aucun
Cours et plans d'eau	Aucun
Tenure	Privée – Rio Tinto IOC
Zonage municipal	1030 I (Industrie lourde) 1032 I, 1033 I, 1036 I et 1037 I.
Accessibilité routière	Raccordé à la route 138
Desserte ferroviaire	Raccordé au chemin de fer QNS&L
Desserte énergétique	Raccordé au poste Arnaud par une ligne 161 kV (29 km)
Services publics	Raccordé à aqueduc et égout
Particularités	Site existant pouvant être requalifié
Extension du secteur	Difficile en raison de la morphologie et des usages contigus

Source : Adapté de DÉSI 2017

Caractéristiques des immeubles de grande taille disponibles

À l'exception des installations de la SFPPN décrits à la section Caractéristiques du tissu industriel, il n'existe actuellement aucun immeuble de grande taille disponible pour des usages industriels à l'intérieur ou à proximité de la zone industrialo-portuaire de Sept-Îles.

Taxes municipales

Les taux de taxation valides à Sept-Îles, pour 2017, sont présentés ici-bas.

Tableau 17 : Taux de taxation foncière (/100 $ d'évaluation) pour la catégorie industrielle – Sept-Îles 2017

Catégories	Taux
Industrielle	2,9276 $
Service de la dette	0,2263 $
Total	3,1988 $

Source : Ville de Sept-Îles 2017

Sites archéologiques d'intérêt

Le secteur de Sept-Îles ayant été l'objet d'une occupation humaine depuis plusieurs milliers d'années par la nation Innue et, plus récemment, depuis le début du 20e siècle, par des populations allochtones, de nombreux sites archéologiques de divers types ont été répertoriés. La carte suivante, sans être exhaustive, présente les principaux sites archéologiques d'intérêt connus en périphérie de la zone industrialo-portuaire.

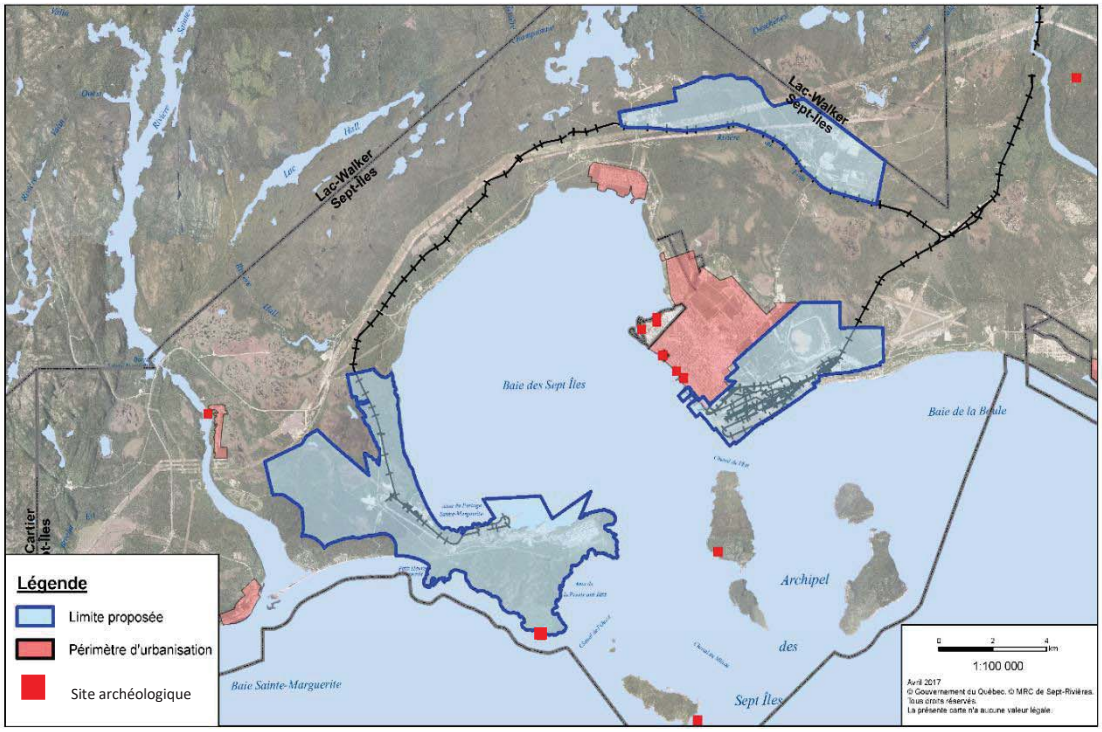

Carte 3 : Sites archéologiques d'intérêt (MRC Sept-Rivières 2017)

©Libre de droit, Pixabay

Caractéristiques du tissu industriel

Caractérisation des entreprises localisées dans la zone industrialo-portuaire

Caractéristique de la main d'œuvre

Les travailleurs œuvrant dans la zone industrialo-portuaire le font dans deux secteurs principaux, soit la Fabrication (Codes SCIAN 31 à 33) et le Transport et l'entreposage (Code SCIAN 48 et 49), avec respectivement 51 et 30 % des emplois s'y trouvant. Le Tableau suivant présente la répartition des emplois de la zone industrialo-portuaire, par catégorie.

Tableau 18 : Répartition du nombre d'emploi par catégorie d'activité (Code SCIAN)

Groupe principal	Nombre d'employés	%
22 Services publics	200	8,8
23 Construction	120	5,3
31-33 Fabrication	1166	51,2
41 Commerce de gros l	37	1,6
44-45 Commerce de détail	34	1,5
48-49 Transport et entreposage	687	30,2
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	16	0,7
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	3	0,1
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	12	0,6
Total	2 275	100%

Source : DÉSI 2017

Description du secteur de la Pointe-Noire

Il y a très peu d'entreprises localisées dans ce secteur. Il comporte toutefois la plus grande entreprise locale, Aluminerie Alouette, avec plus de 900 employés (DÉSI 2017). En production depuis 1992, Aluminerie Alouette est l'un des producteurs d'aluminium de première fusion parmi les plus performants à l'échelle mondiale.

Avec une production annuelle de plus de 600 000 tonnes, Aluminerie Alouette est la plus grande aluminerie d'Amérique (Aluminerie Alouette 2017). Elle regroupe les cinq partenaires suivants :

- Austria Metall (Autriche) - 20 % ;
- Hydro Aluminium (Norvège) - 20 % ;
- Investissement Québec (Canada) - 6,67 % ;
- Marubeni Métaux & Minéraux (Japon) - 13,33 % ;
- Rio Tinto (Canada) - 40 %.

Le secteur comporte également les installations de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN), société en commandite comprenant la Société du Plan Nord, Minerai de fer Québec et Tata Steels Minerals Canada Limitée. Ces installations comportent des infrastructures industrielles, ferroviaires et portuaires (SFPPN 2017).

Infrastructures industrielles

- Usine de bouletage d'une capacité de 6M de tonnes ;
- Cour de stockage d'une capacité de 3,1 M de tonnes de minerai de fer ;
- Parc de stockage pétrolier ;
- Usine de traitement d'eau (6 stations de pompage) ;
- Entrepôt d'additifs d'une capacité de 50 000 tonnes ;
- Six silos de stockage d'une capacité unitaire de 10 000 tonnes de boulettes de fer ;
- Entrepôt de pièces et cour de stockage ;
- Poste électrique ;
- Unité de tamisage ;
- Ateliers d'entretien ferroviaire, mécanique et industriel.

Infrastructures ferroviaires

- Chemin de fer Arnaud (38 km) qui fait le lien entre le chemin de fer QNS&L et les installations industrielles et portuaires de Pointe-Noire.

Infrastructures portuaires

- Équipements de chargement fixes et mobiles (sur Terminal Pointe-Noire de l'APSI).

Il y a également des infrastructures portuaires appartenant à l'Administration portuaire de Sept-Îles dans ce secteur.

- Terminal de la relance : deux postes à quai ;
- Terminal Pointe-Noire : deux postes à quai ;
- Quai multi-usager : deux postes à quai et équipements de chargement.

Description du secteur du Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud

Une très grande proportion de ce secteur est encore à l'état naturel (non-développée) et constitue donc une importante réserve de terrains industriels disponibles (décrits dans la section *Caractérisation des sites industriels disponibles*). Un secteur d'environ 80 hectares, situé dans le parc industriel municipal et ayant accès aux services d'aqueduc et d'égouts, est occupé par une quinzaine d'entreprises, dont une majorité est constituée de petites et moyennes entreprises de service à l'industrie.

Description du secteur du Centre-ville

Ce secteur est constitué principalement d'une propriété privée appartenant à la compagnie minière Rio Tinto – IOC. Acquis par Rio Tinto en 2000, la Compagnie minière IOC est l'un des principaux producteurs canadiens de concentré et de boulettes de fer, avec une production annuelle d'environ 22 millions de tonnes (IOC 2017). Exploitant une mine, un concentrateur et une usine de bouletage à Labrador City (Terre-Neuve-et-Labrador) ses installations portuaires sont situées à Sept-Îles dans la zone industrialo-portuaire. Elle exploite également le chemin de fer QNS&L, de 418 kilomètres, qui relie la mine au port (IOC 2017). Les installations portuaires de la minière comprennent notamment :

- Une aire de stockage de plus de 5 millions de tonnes de boulettes et concentré ;
- Un terminal portuaire comprenant trois postes à quai permettant d'accommoder des navires de 255 000 tonnes ;
- Des ateliers d'entretien.

En plus des installations propres à cette entreprise, le secteur comporte également une vingtaine d'entreprises liées en majorité aux activités portuaires, à la métallurgie ainsi qu'aux pêcheries et à l'alimentation.

Caractérisation des entreprises en lien avec la zone industrialo-portuaire

La municipalité de Sept-Îles compte environ 1 000 petites et moyennes entreprises dynamiques et diversifiées (DÉSI 2017). Plusieurs entreprises œuvrent dans le domaine des services (restauration, ventes au détail, finances et assurances, etc.). Certaines PME de la région sont actives dans l'exploitation des ressources naturelles (produits marins, tourbe, bois, etc.). Quelques-unes pénètrent les marchés internationaux avec une solide expertise et des procédés exclusifs développés en région. Enfin, plusieurs offrent des services techniques spécialisés. Ces dernières, plus particulièrement, offrent des services aux grandes entreprises présentes dans la zone industrialo-portuaire. Plusieurs de ces entreprises ne sont pas localisées dans la zone industrialo-portuaire, mais entretiennent des liens soutenus avec celle-ci et les industries qui la composent. Parmi les différents services offerts par ces entreprises, les suivants sont ceux qu'il apparait important de souligner :

- Distribution de produits pétroliers et industriels ;
- Construction générale et spécialisée ;
- Transport spécialisé, entreposage, levage et chargement ;
- Plomberie industrielle, chauffage, climatisation et ventilation ;
- Préparation de terrain et déboisement ;
- Soudure ;
- Gestion des matières dangereuses et gestion environnementale ;
- Usinage ;
- Intervention maritime ;
- Sécurité ;
- Etc.

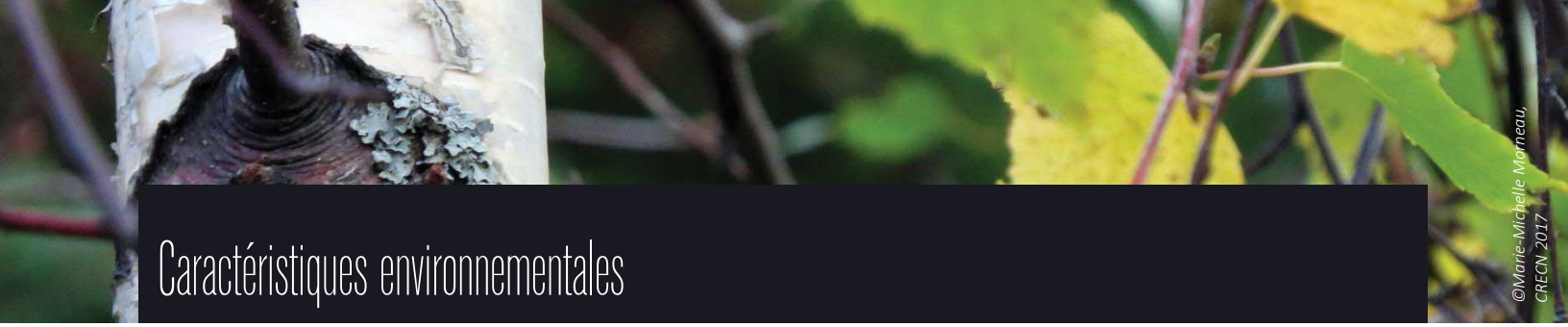

Caractéristiques environnementales

Le territoire municipal de Sept-Îles comprend aujourd'hui les anciennes municipalités de Clarke City, de Gallix et de Moisie (CRECN 2016). La municipalité s'étend sur 2 172 km² et une grande partie de sa superficie est constituée de milieux naturels peu perturbés. Parmi ses milieux terrestres, côtiers et aquatiques d'eau douce, la municipalité rassemble une grande diversité d'habitats favorables à plusieurs espèces : forêt boréale, plages, marais salés, herbiers aquatiques, tourbières, etc. Son système côtier est alimenté par de nombreuses rivières, en plus d'être l'hôte d'un archipel formé de sept îles, rempart naturel protecteur de la grande baie qui couvre plus de 100 km2. Reconnue pour sa faune ailée diversifiée et ses sites de pêche majestueux, la municipalité abrite plusieurs espèces à statut précaire.

Zone de végétation et domaines bioclimatiques

Le territoire de Sept-Îles se situe dans la zone de végétation boréale, à la frontière des domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses (MFFP 2015b). Situé dans les sous-domaines de l'Est (MFFP 2015b), le couvert forestier de Sept-Îles a pour principaux facteurs de perturbation naturelle les feux de forêt, les épidémies d'insectes et les chablis. L'influence maritime génère des précipitations abondantes et, par conséquent, la récurrence des feux y est plus longue.

Régions écologiques

Trois régions écologiques couvrent les terres municipales (MFFP 2013). La série « Guide de reconnaissance des types écologiques » décrit les caractéristiques de la composition végétale associées à ces régions. Les trois secteurs de la zone industrialo-portuaire se trouvent dans la région écologique 5 g – Hautes collines de Baie-Comeau – Sept-Îles. Cette région est colonisée par des peuplements résineux à près de 70 % (Berger et Blouin 2007). Les forêts feuillues sont peu importantes et elles se composent de feuillus intolérants à l'ombre (peuplier faux-tremble, bouleau à papier).

Qualité de l'eau

Gestion intégrée de l'eau par bassins versants

Mandaté par le MDDELCC, l'Organisme de bassin-versant (OBV) de Duplessis est celui qui réunit les acteurs et les usagers de l'eau du territoire situé à l'est de la limite externe du bassin versant de la Petite rivière de la Trinité jusqu'à la limite est de la Côte-Nord. Dans la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Duplessis, la MRC de Sept-Rivières comporte 22 bassins versants (OBVD 2015). Les zones industrialo-portuaires chevauchent quant à elles trois unités hydrographiques : la zone de ruisseaux côtiers (ZRC) de la rivière Hall (superficie de 212 km^2), le bassin versant de la rivière des Rapides (superficie de 573 km^2) et la ZRC de la rivière du Poste (superficie de 167 km^2). Les portraits détaillés des bassins versants de la ZRC de la rivière du Poste et de la rivière Hall sont en cours de préparation (OBVD 2017).

Réseau hydrographique

Selon les données de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ), les lacs et rivières d'envergure couvrent 80 km² du territoire municipal, soit près de 4 % de sa superficie (2 172 km^2) (CRECN 2016). Les rivières et ruisseaux y parcourent quant à eux environ 3 383 km. Dans la zone industrialo-portuaire, certains milieux aquatiques ont été désignés comme étant des sites d'intérêt écologique inscrits au *Portrait des milieux naturels de Sept-Îles* (CRECN 2016). Ces milieux aquatiques comprennent deux rivières fréquentées par l'anguille d'Amérique, ainsi que trois frayères à éperlan arc-en-ciel (rivière Hall, rivière aux Foins et ruisseau du Bois-Joli) (Guérin 2001).

Eau potable

La principale source d'eau potable de Sept-Îles est située au lac des Rapides et elle dessert la presque totalité de la population, soit environ 25 000 citoyens (CRECN 2016). Bien que les trois secteurs de la zone industrialo-portuaire soient situés à l'extérieur du bassin versant de la rivière des Rapides, l'un d'entre eux est tout de même à proximité. En effet, le secteur du Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud est situé à 2,5 km à l'est de la prise d'eau potable.

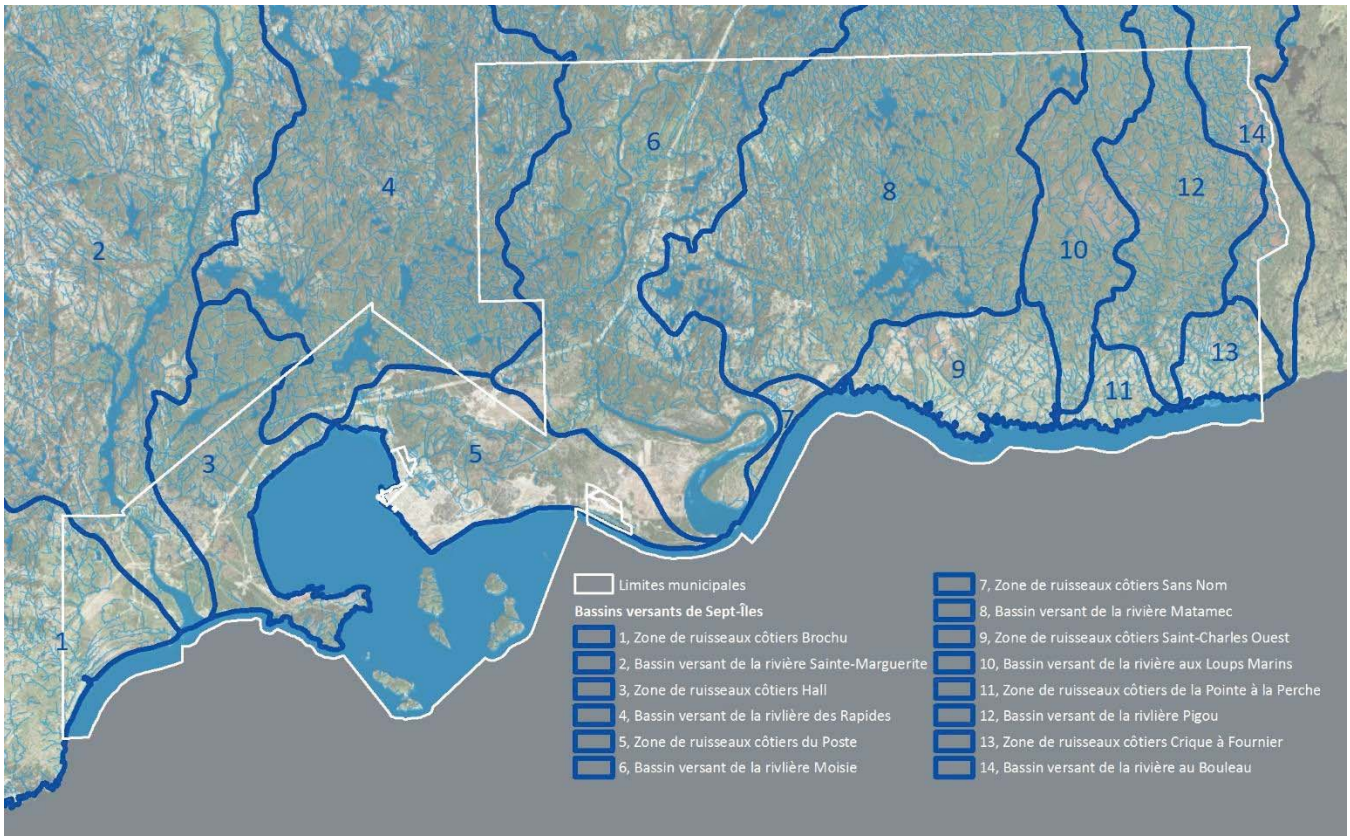

Carte 4 : Les différents bassins versants du territoire de Sept-Îles (CRECN 2016)

Le réservoir d'eau potable du lac des Rapides est soumis à une pression grandissante (Ibrahim *et coll.* 2014) : augmentation de la demande en eau, exploitation d'une carrière, résidences secondaires présentes à proximité de la prise d'eau et usages multiples du lac (navigation de bateaux à moteur, baignade, opération d'un port privé d'hydravion). En outre, le rapport annuel de la station de traitement indiquait que l'eau brute à l'entrée s'acidifiait en 2011 (Ville de Sept-Îles 2012). Soucieuse de la qualité de son réservoir en eau potable, la Ville a donc commandé le *Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable du lac des Rapides* (Les Services exp. Inc 2013). Les aires de protection immédiate (rayon de 300 m) et intermédiaire (bande riveraine de 120 m) de la prise d'eau potable y ont été délimitées, en concordance avec les définitions du *Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (aujourd'hui en vigueur sous le RPEP, chapitre Q-2, r. 35.2).

Observatoire de veille environnementale de la baie de Sept-Îles

L'analyse de la communauté benthique, de la qualité des sédiments et de la qualité de l'eau pour la baie de Sept-Îles est dirigée par l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST), en

collaboration avec l'Observatoire global du St-Laurent (OGSL), l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) ainsi que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). L'objectif général est de « fournir une meilleure compréhension des impacts environnementaux présents et futurs grâce à l'acquisition de données de références actualisées » (INREST 2014). Lancée en 2013, cette initiative de caractérisation de l'écosystème de la baie de Sept-Îles, réalisée en trois phases et totalisant des investissements de plus d'un million de dollars, est portée conjointement par plusieurs partenaires, dont l'Administration portuaire de Sept-Îles, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Développement économique Sept-Îles, la Ville de Sept-Îles, la Société du Plan Nord et la grand entreprise de Sept-Îles. Plus qu'un rapport environnemental, il s'agit d'un outil de planification et de suivi important pour la « protection de la richesse des écosystèmes marins de la baie de Sept-Îles ».

Les milieux humides

La municipalité de Sept-Îles souhaite réaliser un plan directeur pour la caractérisation et la gestion des milieux humides afin de soutenir le développement durable du territoire, dans un contexte de changements climatiques. Cette démarche vise le maintien de l'intégrité écologique des secteurs concernés par la planification du développement domiciliaire, commercial et industriel. Ce plan favorisera la conception de projets novateurs qui proposeront des mesures de mise en valeur, de conservation, d'atténuation, de restauration ou de création de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques (Ville de Sept-Îles 2017).

Les milieux humides

En raison des interactions complexes qui se créent entre l'eau, le sol et les organismes vivants, les milieux humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs de la planète (MDDEP 2012). Ils offrent une biodiversité exceptionnelle et procurent des habitats essentiels à près de 600 espèces fauniques au Canada, dont le tiers des espèces en péril du pays (CIC 2015). De plus, les milieux humides rendent de nombreux services écologiques (MDDEP 2012). La végétation qui s'y trouve, en filtrant les sédiments, favorise une bonne qualité de l'eau. Les végétaux limitent aussi l'apport d'azote et de phosphore, ce qui contribue à lutter contre la prolifération des cyanobactéries.

Éponges naturelles, les milieux humides jouent un rôle important dans la rétention des crues. Ils préviennent les inondations et réduisent l'érosion des rivages en régularisant l'effet des précipitations. Bien qu'ils n'occupent que 6 % de la surface de la Terre, ils retiennent deux fois plus de carbone que les forêts tropicales du monde, ce qui joue un rôle indispensable dans la régulation du climat. Pôle d'attraction important pour le tourisme et l'éducation, la biodiversité qui s'y trouve se prête bien à l'observation de la nature, la randonnée pédestre, le canotage, la chasse, la pêche et la photographie.

En outre, une étude dans le sud de l'Ontario a évalué la valeur des services écologiques rendus par les milieux humides périurbains à 14 153 $ par hectare par année (Wilson 2008 cité dans MDDEP 2012). Les fonctions de ces milieux constituent un capital naturel gratuit qui profite à l'ensemble de la société. Leur importance est d'ailleurs reconnue légalement et la *Loi sur la qualité de l'environnement* assujettit, selon le 2e alinéa de l'article 22, la réalisation de travaux dans ces écosystèmes à l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Aussi, les études d'impacts doivent considérer les milieux humides en vertu de l'article 31.1. S'y ajoutent la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (chapitre M-11.4) qui exige des mesures de compensation, et la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH), adopté le 16 juin 2017. Cette loi vise à freiner la perte de milieux humides et hydriques et à favoriser la conception de projet pour lesquels les impacts sont minimisés, par le renforcement de l'application de la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser ». Cette loi permettra la conservation, la restauration ou la création de nouveaux milieux pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides et hydriques.

Qualité de l'air

De janvier 2012 à décembre 2013, mandaté par la *Table de concertation sur la qualité de l'air à Sept-Îles*, l'INREST a réalisé un portrait global et intégré de la qualité de l'air dans les secteurs visés par les huit stations de mesures des entreprises participantes pour la ville de Sept-Îles (INREST 2016). Les paramètres retenus comprenaient : particules totales, particules fines ($PM_{2,5}$), Aluminium, Béryllium, Fer, Manganèse, Dioxyde de soufre (SO_2) et Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). Tel que recommandé par la Direction du suivi de l'état de l'environnement du MDDELCC, l'ensemble des données a été comparé à la règlementation en vigueur, soit au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (RAA), complété par des critères de qualité de l'atmosphère (normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) – Loi sur la qualité de l'environnement) ainsi que par des critères de gestion. Sur les huit stations, les huit paramètres observés et la période d'étude de 24 mois, 11 dépassements des normes ont été notés : un unique dépassement pour le taux de particules totales (nombre de données disponibles et utilisées dans les calculs : 23 357), et dix pour le taux de particules fines

($PM_{2,5}$) (nombre de données disponibles et utilisées dans les calculs : 39 576), dont six lors d'épisodes de feux de forêts. En d'autres termes, sur 730 jours d'échantillonnage, cinq jours étaient hors normes. À partir des données disponibles, l'Indice de la qualité de l'air (IQA) n'a pu être calculé que pour le dioxyde de souffre ($S0_2$). Toutefois, considérant le nombre restreint de paramètres à l'étude et de données fournies, ainsi que la périodicité limitée de l'étude et l'absence de validation des données par l'INREST, aucune conclusion quant à la qualité de l'air des secteurs étudiés n'a pu être énoncée.

De juin 2012 à juin 2013, afin de parfaire la connaissance de la qualité de l'air dans le secteur urbain de la ville de Sept-Îles, le MDDELCC a également exploité deux stations temporaires d'échantillonnage, soient les stations Livingston (09060) et Gamache (09061), situées respectivement à l'ouest et à l'est de la ville (MDDELCC 2015). La station Livingston a été dotée d'appareils de mesure en continu des particules fines ($PM_{2.5}$), de l'ozone (O_3), du dioxyde d'azote (NO_2) et du dioxyde de soufre (SO_2). Elle a également été équipée d'échantillonneurs pour les particules totales en suspension (PST), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et furanes (DF) et les composés organiques volatils (COV). À la station Gamache, des échantillonneurs pour les PST et les COV ont été installés. Des métaux et des métalloïdes ont été analysés dans les PST aux deux stations. Les résultats ont démontré que les normes et critères de qualité de l'air ont tous été respectés, qu'il s'agisse des paramètres mesurés dans les échantillons prélevés et analysés en laboratoire (PST, COV, métaux et métalloïdes, HAP et DF) ou des paramètres suivis par les appareils de mesure en continu ($PM_{2.5}$, O_3, NO_2 et SO_2). De plus, les niveaux de concentration des différents contaminants étaient souvent comparables à ceux retrouvés dans les milieux ruraux plutôt qu'à ceux des milieux urbains. C'était le cas, par exemple, des concentrations moyennes des particules fines (4,9 µg/m3), de l'ozone (28 ppb), du dioxyde d'azote (2,6 ppb) et du dioxyde de soufre (0,7 ppb). En ce qui concerne le dioxyde d'azote, sa concentration moyenne à Sept-Îles était la plus faible de l'ensemble du réseau québécois en 2012.

À partir de l'ensemble des résultats des contaminants mesurés en continu, il a été possible de calculer l'IQA à chacune des heures de la période d'échantillonnage. Dans 90 % des cas, l'IQA a été classé dans la catégorie « bonne ». En 2012, parmi l'ensemble des stations québécoises, il s'agissait du meilleur indice.

À la lecture des deux rapports d'évaluation (MDDELCC et INREST), la *Table de concertation sur la qualité de l'air à Sept-Îles* concluait que les résultats démontraient une qualité de l'air satisfaisante pour la communauté de Sept-Îles (Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles 2016).

Caractéristiques écologiques et sociales de la zone industrialo-portuaire

Dans la prochaine section, les caractéristiques écologiques et sociales des trois secteurs de la zone industrialo-portuaire sont présentées sommairement.

Pour illustrer les éléments d'intérêt écologique, une cartographie accompagne chacune des fiches. Les informations proviennent du document intitulé *Sites d'intérêt écologique ciblés pour Sept-Îles* (CRECN 2016).

Au-delà des sites d'intérêt écologique, la protection de l'habitat d'une espèce peut dépendre de l'inclusion des zones naturelles limitrophes. Ces « zones critiques » peuvent agir à titre de « tampon » pour atténuer les activités anthropiques environnantes.

Carte 5 : Localisation du secteur de Pointe-Noire, de la zone industrialo-portuaire

Secteur de Pointe-Noire

Légende Carte 5	
	Délimitation zone industrialo-portuaire
	Délimitation secteur ciblé
	Hydrographie

L'aspect « paysager» du secteur de Pointe-Noire a une incidence sur la vue panoramique depuis la Ville de Sept-Îles (rue Arnaud). Il s'agit d'un aspect social et environnemental à ne pas négliger.

Végétation terrestre et aquatique

Dans ce secteur, on retrouve des types forestiers rares à l'échelle municipale ainsi que de vieux peuplements irréguliers (CRECN 2016). Les nombreux milieux humides qui caractérisent ce milieu, à l'intérieur ou en périphérie du secteur, sont également composés par des marais salés, des herbiers de zostères et de la végétation typique des tourbières (plantes carnivores, sphaignes, carex, linaigrettes, épinettes rabougries, etc.). La zostère est une espèce d'importance écologique (EIE), classée par Pêches et Océans Canada, dont les fonctions sont irremplaçables. Ce vaste complexe d'herbiers, appelé zostéraie, constitue un habitat vital pour un grand nombre d'organismes à titre de pouponnière, d'incubateur, de garde-manger et d'abri, d'où découle une grande chaîne alimentaire. De l'information supplémentaire se trouve dans la présentation de la baie de Sept-Îles comme site d'intérêt, ainsi que dans le *Portrait des milieux naturels de Sept-Îles* (CRECN 2016).

Habitats fauniques

Aux abords du littoral de la Pointe-Noire, on retrouve une Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA). La MRC de Sept-Rivières a également identifié la bande littorale du territoire et la baie de Sept-Îles comme site d'intérêt écologique, et prévoit l'ajouter dans la révision de son schéma d'aménagement (adopté en 2002, mais non en vigueur).

Site d'intérêt : Baie de Sept-Îles

Avec sa forme quasi circulaire, sa barrière naturelle constituée d'un archipel et ses eaux calmes, la baie de Sept-Îles est propice au développement de milieux humides diversifiés. Elle regroupe deux sites d'intérêt écologique : le complexe d'herbier de zostère de la baie ainsi que le complexe de marais et de prairies salés de la baie et sa ceinture boisée.

Site d'intérêt : La plaine Checkley et son boisé adjacent

À proximité du secteur de Pointe-Noire, on retrouve la plaine Checkley, une tourbière qui couvre 344 ha. Elle doit sa grande richesse écologique à ses différents plans d'eau (ex. : lac Checkley), à sa proximité avec la baie de Sept-Îles et à sa superficie importante (CRECN 2016). Le site complet comprend les boisés avoisinants pour un total de 551,8 ha (5,52 km²). Tous ces atouts contribuent à faire de cette tourbière principalement ombrotrophe un élément fort de la région en matière de conservation.

Site d'intérêt : Embouchure de la rivière Hall

La rivière Hall abrite des frayères à éperlan (Calderón et Brassard 1995, Guérin 2001, CPESI 2001). L'éperlan arc-en-ciel est une espèce fourragère d'importance, c'est-à-dire qu'il constitue une portion substantielle de l'alimentation de nombreux prédateurs (CRECN 2016). En effet, la croissance rapide de ce poisson, sa maturité hâtive et son abondance permettent de fournir une biomasse indispensable. Il est une espèce clé au maintien de l'équilibre écologique du fleuve Saint-Laurent.

Secteur du Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud

Légende Carte 6	
	Délimitation zone industrialo-portuaire
	Délimitation secteur ciblé
	Hydrographie

Végétation terrestre et aquatique

Ce secteur de la zone industrialo-portuaire, situé à proximité de la rivière aux Foins et du ruisseau Bois-Joli, abrite des peuplements de type forestier rare sur le territoire municipal : peuplement mélangé à dominance résineuse (CRECN 2016). Il se compose également d'un peuplement de type écologique rare sur le territoire municipal : pessière noire à sphaignes.

Site d'intérêt : Le bassin versant de la rivière aux Foins

Ce milieu se situe dans son ensemble sur le territoire municipal, et traverse le Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud. Son embouchure est une halte migratoire importante pour de nombreux oiseaux. Tout comme la rivière Hall, il est un site de fraie de l'éperlan arc-en-ciel et un habitat pour l'anguille d'Amérique, une espèce à statut précaire. Le ruisseau Bois-Joli abrite également une frayère à éperlan arc-en-ciel.

Carte 6 : Localisation du secteur du Parc industriel Ouest – Jonction Arnaud, de la zone industrialo-portuaire

Carte 7 : Localisation du secteur du Centre-Ville, de la zone industrialo-portuaire

Secteur du Centre-ville

Légende Carte 7	
	Délimitation zone industrialo-portuaire
	Délimitation secteur ciblé
	Hydrographie

Habitat faunique

Sur les berges de ce secteur se trouvent des sites de fraie du capelan (CRECN 2016). Tout comme l'éperlan arc-en-ciel, le capelan est une espèce fourragère essentielle au maintien de l'équilibre écologique du Saint-Laurent. Pour se reproduire, il pond ses œufs à la lisière des plages. On dit alors que le capelan « roule ». Garde-manger d'une multitude d'espèces - entre 300 000 et 400 000 tonnes de capelan seraient consommées annuellement – sa présence assure le bon fonctionnement de l'écosystème marin.

Site d'intérêt : Boisé Holliday

Le boisé Holliday, un boisé résiduel en milieu urbain, a une composition forestière particulièrement intéressante puisqu'on y retrouve des forêts d'après feu, en régénération, ainsi qu'un peuplement de type forestier rare : une pinède grise. Ce boisé se compose également d'un peuplement de type écologique rare sur le territoire municipal : une pessière noire à mousses ou à éricacées. Cette composition forestière est aussi l'hôte d'une flore mycologique d'intérêt selon le comité de suivi du *Portrait des milieux naturels de Sept-Îles* (CRECN 2016).